Salle Secrestat
3, rue Rolph Hammel
24000 PÉRIGUEUX
Tél : 05 53 09 37 32

contact.perigueuxepee@gmail.com
www.perigueuxepee.com

**Association « PÉRIGUEUX ÉPÉE »**
**Procès- verbal de l'assemblée générale ordinaire 2025**

**Samedi 28 Juin 2025**

Le samedi 28 juin 2025, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'association « Périgueux Epée », Salle Secrestat - 3 Rue Rolph Hammel – 24000 Périgueux.

La séance est ouverte à 19h00 par le Président Mr Pascal LANDAIS, en présence des membres du Comité Directeur suivants :
Mesdames Christine RAPENNE, trésorière adjointe, Sandrine DESPONTIN, secrétaire adjointe, et Florence JARRY membre du comité directeur,
Messieurs Charles MARRANT, trésorier, Francis DUBERT, secrétaire, Denis DESPONTIN et Alexandre BLONDA, membres du comité directeur.

Après émargement de la feuille de présence, il est constaté que le quorum est atteint : **33** (trente-trois) présents et **13** (treize) représentés, soit **46** (quarante-six) votants représentant **30.46%** (soit plus de 25%) des **151** (cent cinquante et un) membres adhérents à la date du 28 juin 2025. L'assemblée générale peut donc ainsi valablement délibérer.

**1. Approbation du procès-verbal (PV) de l'assemblée générale ordinaire et élective du 16 juin 2024.**

Francis DUBERT, secrétaire, soumet aux membres présents le procès-verbal de l'AG du 16 juin 2024 qui comporte deux volets : un volet AG « ordinaire » retraçant le rapport moral, des bilans financier et sportif, et un volet AG « élective » avec le renouvellement du comité directeur et du bureau de l'association.

**En l'absence de remarque, le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2024 est approuvé à l'unanimité : 46 (quarante-six) voix pour, aucune (zéro) voix contre et aucune (zéro) abstention.**

**2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2025, relatif à l'approbation des comptes de l'année 2024.**

Francis DUBERT soumet ensuite aux membres présents le PV de l'AGE du 24 janvier 2025 relatif à l'approbation des comptes de l'année 2024 et du prévisionnel 2025.

**En l'absence de remarque, le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité : 46 (quarante-six) voix pour, aucune (zéro) voix contre et aucune (zéro) Abstention.**

**3. Exposé et approbation du rapport moral.**

Pascal LANDAIS, président de l'association « Périgueux Epée » présente son rapport moral pour la saison 2024/2025 :

*« La pratique de notre discipline est une véritable chance par sa diversité, sa richesse d'enseignements et le nombre de nos licencié(es) de tous âges.*
*Elle nous conduit chaque jour à nous remettre en question, à nous faire progresser, à transmettre, à partager, à nous entraider. Elle nous permet également de nous relever en toute circonstance, à ne pas être indifférents et à cheminer ensemble.*

*Cette année a été marquée par le renouvellement du conseil d'administration et du bureau, il y a eu des couacs, des longueurs, une gouvernance mal adaptée, etc…*
*Dans ce tumulte, j'ai gardé comme cap le projet sportif du club présenté lors de la dernière AG et je reste persuadé qu'en unissant nos forces, nous mènerons ce projet pluriannuel à son terme ci chacun y met du sien. L'inverse serai regrettable .La critique est facile, mais nécessaire lorsqu'elle est constructive et inscrite dans le dialogue.*

*Remerciements :*
*Je tiens à remercier la Mairie de Périgueux, son maire Monsieur Lavitola et ses services pour la mise à disposition de la salle et pour avoir toujours répondu positivement à nos demandes, mais aussi,*
*- notre Maître d'Armes Jean François Bouillaud,*
*- nos éducateurs : Christine Rapenne - Escrime Artistique, Clément Ferreira de Carvalho - Riposte, Chloé Bonnet pour le Fitness,*
*- tous les membres du comité pour leur implication, chacun à son niveau pour m'avoir accompagné et parfois supporté,*
*- nos partenaires pour leurs contributions : Atol / Abracadabois./ la Sté Pautard / le Lions Club / et Monsieur Serge Marrant, à titre personnel,*
*- nos bénévoles, jeunes et moins jeunes, toujours prompts à répondre aux sollicitations.*

*Avancement du projet du club:*
*Un nouveau maître d'Armes arrive le 4 août avec comme missions :*
*- Une nouvelle organisation du planning des cours,*
*- La participation active au club de Ribérac qui n'a plus d'enseignant,*
*- La reprise d' heures d'escrime de la section sportive de Laure Gatet (en négociation),*
*- La reprise d'organisations de compétitions régionales, nationales,*
*- Une approche du sport santé et des démarches auprès de maisons de retraite,*
*- La mise en place de cours d'escrime artistique pour les jeunes avec la création d'un créneau spécifique.*

*Tout cela a un coût, notre trésorier veille à la bonne gestion du club.*

*Les contacts réguliers avec la SDJES, la direction des sports municipale et départementale sont fondamentaux pour une reconnaissance du club. Lors de ces réunions sont évoquées les actions envisagées, notre projet sportif et les moyens financiers inhérents.*

*Je ne peux pas faire abstraction de la baisse significative des subventions, et du surcoût du nouveau Maître d'Armes, de ce fait, je me suis attaqué à la tâche ardue d'aller chercher des subventions (FDVA,ANS,PST) afin d'assurer la pérennité financière du club.*

*Vous l'avez compris, nous ne pouvons pas fonctionner que de subventions et des cotisations des licenciés, nous devons revoir notre modèle économique.*

*Je suis résolument tourné vers l'avenir et garant du bon fonctionnement du club et cela jusqu'à la fin de mon mandat, voire plus. Et surtout, ne perdons pas de vue ce qui fait la force de notre club : entraide, respect des autres, partage »*.

**En l'absence de remarque, le présent rapport moral 2024/2025 est approuvé à l'unanimité : 46 (quarante-six) voix pour, aucune (zéro) voix contre et aucune (zéro) abstention.**

**4. Point financier au 28 juin 2025.**

Charles MARRANT, trésorier, dresse un rapide bilan financier : le comparatif dépenses / recettes du 1er janvier 2025 à ce jour, fait montre d'un « déficit » à hauteur de 6890€, ce qui s'avère logique compte tenu de la perception de la majeure partie des cotisations sur le 1er trimestre de la saison (septembre/décembre 2024).

En juin 2024, le déficit était de 12 460€ mais la subvention de la ville de Périgueux n'avait pas encore été perçue, contrairement à cette année.

Hormis le compte courant, l'association dispose d'un livret A, à hauteur de 54 757€ qui permettra de faire face aux charges à venir, et essentiellement l'emploi d'un Maître d'Armes à temps plein.

Pascal LANDAIS ajoute qu'une subvention FDVA de 1 000€ est acquise pour 2025; la demande de subvention ANS/Projets Sportifs Territoriaux (PST) qui pourrait nous aider à financer l'emploi de notre Maître d'Armes porte, quant à elle, sur 24 000€ sur 3 ans.

**5. Exposé du bilan sportif de la saison 2024 : escrime sportive et artistique.**

Escrime sportive :

Maître BOUILLAUD se propose d'exposer les principaux résultats de sa dernière saison au club de Périgueux Épée et précise que même si ces derniers ne sont pas essentiels à la réussite de notre club, ils participent à améliorer son image de marque.

*Championnats de Dordogne* :

- 11 médailles dont 2 titres (Grania en Vétéran et Chloée en M17).

*Championnats et circuits de Nouvelle Aquitaine :*

- 1 titre de champion en M17 épée hommes par équipes, soit le 3ème titre de suite pour Corentin, Bréven et Augustin (une première unique en son genre),
- 1 Médaille de bronze M17 épée dames par équipes avec Inès, Eléonore, Zoé et Chloée,
- Plus plusieurs podiums régionaux tout au long de la saison.

*Championnats de France :*

- 5 tireurs qualifiés en individuel ou par équipes :
    - 3 M17 (individuel épée) avec Bréven, Corentin et Augustin,
    - 1 M15 (individuel épée) qualifié à la fête des jeunes : Louis,
    - 1 équipe M17 épée hommes, avec également Bréven, Corentin et Augustin,
    - 1 tireur, Louis, qualifié en équipe régionale 1, avec à la clef une médaille de bronze en nationale 1,
    - 8ème place pour Henry Pierre en vétéran 1 ce qui constitue une très belle performance.

Maître BOUILLAUD conclut sa partie « résultats » avec le superbe parcours en circuits nationaux de Bréven, qui fut ponctué par 3 qualifications de suite en circuits internationaux, à Grenoble, Copenhague et Bratislava.

Maître BOUILLAUD revient ensuite sur sa 36ème saison au club qui lui a apporté de grandes satisfactions, notamment lors des cours des plus petits le samedi matin ou lors des activités avec le groupe d'ados dont certains se sont fortement impliqués en matière d'arbitrage (Ulysse et Hana). Encore une saison ou en tant que Maître d'Armes il a dû, au sein de sa salle d'armes, équilibrer ses cours entre la pratique du loisir et de la compétition.

Il revient enfin sur son investissement au sein du club et insiste sur le fait que celui-ci, et contrairement à certains sous-entendus, est demeuré le même cette saison, avec des enchaînement de semaines de travail à la mairie, au club et des week-ends en compétitions départementales, régionales et souvent nationales.

Louis LIETO intervient, insiste et confirme l'investissement de Maître BOUILLAUD tout au long de sa carrière et ce, en faveur de tous les jeunes du club.

Escrime Artistique :

Madame Christine RAPENNE rappelle que « Seconde Quarte » a été créée il y a trois ans par la présidente Isabelle WEBER GUIONNET et compte aujourd'hui 14 pratiquants dont 5 adolescents ; le club a pour objectif le développement la saison prochaine du cours Ados.

**6. Vote des barèmes des cotisations, licences et cautions pour la saison 2025/2026.**

Pascal LANDAIS présente à l'assemblée les évolutions tarifaires proposées pour la saison 2025/2026 (tableau en annexe).

S'agissant des licences, dont les montants sont fixés par la FFE, il souligne que ces dernières ont été augmentées de 3€ ; les montants seront arrondis à l'euro supérieur lors des inscriptions.

L'association a souhaité pour sa part calquer l'augmentation des montants des **cotisations** sur l'inflation soit +2% environ par rapport aux tarifs 2024/2025 :

- Escrime sportive : montants des cotisations proposées :
  - 102€ pour les M5 et M9,
  - 153€ pour les M11 et M13,
  - 173€ pour les M15, M17 et M20,
  - 184€ pour les seniors et vétérans.
- Escrime Artistique: montants des cotisations proposées :
  - 102€ pour les adolescents,
  - 180€ pour les adultes.
- Fitness : 102€.
- Etudiants : 55€ (cotisation globale de 122€ ou 123€ licence comprise).

Les dispositions suivantes sont reconduites pour la saison 2025/2026 : gratuité de la mise à disposition du matériel pour les primo adhérents, dégressivité des tarifs pour les familles (-20/-40€..), cotisations supplémentaires pour les activités multiples (+20€).

Pour ce qui est du **matériel** et pour réduire les « déficits » observés sur ce poste, les montants des mises à disposition du matériel (tenues complètes) sont portés à 30€ pour les M5 et M9.1 et à 60€ pour les autres catégories d'escrime sportive. Ce dernier montant est équivalent à celui d'avant la crise sanitaire Covid.

Est proposée également la création d'une participation à l'entretien du matériel d'escrime sportive mis à disposition par le club, d'un montant de 20€ à partir de la catégorie M9.2.

**En l'absence de remarque, la grille tarifaire (annexe) pour la saison 2025/2026 est approuvée à l'unanimité : 46 (quarante-six) voix pour, aucune (zéro) voix contre et aucune (zéro) abstention.**

Pascal LANDAIS souligne que chaque tireur étant responsable de son matériel, il sera organisé au cours de la prochaine saison une formation de réparation des armes et fils de corps.

Parallèlement le club souhaite introduire une obligation d'achat de matériel personnel d'escrime sportive pour les tireurs, selon la progressivité suivante :

1ère année d'escrime : gant et chaussettes hautes,
2ème année : gant et chaussettes hautes + 1 fil de corps,
3ème année : gant et chaussettes hautes + 1 fil de corps + 1 arme,
4ème année compétiteurs : gant et chaussettes hautes + 2 fils de corps + 2 armes,
4ème année loisirs : gant et chaussettes hautes + 1 fil de corps + 1 arme,
5ème année compétiteurs : gant et chaussettes hautes + 2 fils de corps + 2 armes + masque,
5ème année loisirs : gant et chaussettes hautes + 1 fil de corps + 1arme + masque,

La présentation de ce dispositif soulève un large débat au sein de l'assemblée et notamment pour ce qui est des catégories ou âges pouvant être concernées.
De ce fait, Pascal LANDAIS décide de retirer cette proposition pour approfondir le projet et apporter de plus amples précisions.

En l'absence de question diverse, Pascal LANDAIS remercie les participants et lève la séance à 19h25.

Le Président de « Périgueux Epée »
Pascal LANDAIS

OoooOOOOoooo